

VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale
Séance du 5 juillet 2022**

Date de convocation

14/06/22

Nombre de membres :

► en exercice: 13

► présents : 8

► suffrages exprimés : 12

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

**Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition
Humaine et Solidaire.**

Présents :

Mme Isabelle GAUTELIER - M. Guillaume MOULIN -

Mme Marie Claude MASSON - M. Roland DECOMBE -

Mme Danielle MECHIN - Mme Martine NAZARET - Mme

Marie Françoise BLONDEEL - Mme Sandra YOUSSEF

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER

M. Florian CAMEL à Mme Marie Claude MASSON

Mme Dominique GERBES à M. Guillaume MOULIN

M. Michel ANDRE à Mme Danielle MECHIN

Excusé(e):

M. Théo VIGNON

OBJET : Ressources humaines : mise à jour du régime indemnitaire

Au vu de l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents du CCAS de Grigny,

Vu le courrier de la préfecture en date du 23 mai 2022 indiquant de retirer la délibération prise en Conseil d'Administration du CCAS le 10 mai 2022,

Pour le grade d' Attaché territorial :

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'État relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Pour le grade de Psychologue :

Vu l'Arrêté du 4 février 2021 pris pour l'application au corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Filière administrative

Attaché

Groupe	Emplois	Montant part fixe IFSE maximal annuel	Montant CIA maximal annuel
A3	Responsable de service	25 500,00 €	4 500 €
A4	Chargé de mission / responsable domaine	18 000,00 €	2 700 €

Filière sanitaire et sociale

Psychologue

Groupe	Emplois	Montant part fixe IFSE maximal annuel	Montant CIA maximal annuel
A4	Chargé de mission / responsable domaine	18 000,00 €	2 700 €

APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR ET DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 069-266910041-20220705-DEL_2022_019-DE

RETIRE la délibération en date du 10 mai 2022,

APPROUVE l'instauration des régimes indemnitaires RIFSEEP tel que présentés dans les tableaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés par 12 voix pour.

Xavier ODO,
Le Maire,
Le Président du COAS



